

TABLEAU DES AVANTAGES EN VIGUEUR DANS LES COMMUNES BRUXELLOISES¹

COMMUNE	Jetons de présence (en €)	Avantages en nature	Frais de représentation (en €)	Outils de travail
Koekelberg²	75€ (indice 114,68-base 106,48)	Aucun	Pas de forfait-remboursés selon justificatifs (montant maximum fixé par le conseil communal)	<p><u>Collège bourgmestre et échevins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -bureau à l'hôtel communal, équipé de mobilier et de fournitures et matériels usuels -à la demande et ponctuellement un véhicule avec chauffeur -un abonnement STIB -possibilité tarif préférentiel (50 % prix plein) d'un abonnement internet et d'un abonnement à la télédistribution. <p><u>Conseillers communaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -écharpe aux couleurs de la commune -Abonnement STIB -possibilité tarif préférentiel (50 % prix plein) d'un abonnement internet et d'un abonnement à la télédistribution
Ganshoren³	87€ (réunions c. com +commissions)	Aucun	Aucun	<p><u>Bourgmestre et échevins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -un bureau avec mobilier, téléphone et ordinateur -un forfait mensuel de 50 € pour frais de GSM

¹ Communes classées selon l'arrêté du 5 mars 2012 établissant la classification des communes en exécution de l'article 5, alinéa 1^{er} de la Nouvelle Loi communale (M.B. du 23 avril 2012).

² Décision du Conseil communal du 21.01.2013

³ Décision du Conseil communal du 21.01.2013

COMMUNE	Jetons de présence (en €)	Avantages en nature	Frais de représentation (en €)	Outils de travail
<p>Berchem-Sainte-Agathe⁴</p>	<p>-102,50 € (séances c.com, sections, commissions, concertation syndicale, concertation commune-cpas- réunions conseil participation enseignement, observateurs cc examens recrutement, promotion (par jour) -participation à l'entièreté de la réunion ou minimum 2h consécutives Président du conseil communal : double jeton de présence pour chaque réunion présidée</p>	<p>Non abordé</p>	<p>Montant maximum de 7.250€ par an ; peut être utilisé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourgmestre : 2500€ ; - 1er échevin : 1250€ ; - Échevins : 500€. - président cc : 500€ <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -frais de restaurant initiative membre collège pour dossier de sa compétence -frais pour remise d'un prix pour organisation non communale -frais d'achats de fleurs et/ou cadeaux pour relations publiques membres du collège dans le cadre d'une organisation non communale 	<p><u>Collège Bourgmestre et échevins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - voiture de fonction avec chauffeur/huissier pour l'ensemble des membres du collège ; - frais d'assurance, d'entretien, de carburant et d'assistance technique à charge de la commune. <p><u>Bourgmestre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - cabinet : un ETP niveau A (ou inférieur) et un ETP niveau B (ou inférieur) ; - matériel informatique (PC, imprimante, agenda, tablette pc...), licences software, abonnement Internet à domicile ; - accès à la BD juridique « Inforum » ; - matériel de bureau divers (papier et enveloppes à en-tête, cartes de visite) ; - un téléphone mobile ; frais d'abonnement et de communication pris en charge à hauteur de maximum 100 € HTVA par mois. <p><u>Échevins et président cc :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - matériel informatique (PC, imprimante, agenda, tablette pc...), licences software, abonnement Internet à domicile ; - accès à la BD juridique « Inforum » ; - matériel de bureau divers (papier et enveloppes à en-tête, cartes de visite) ; - un téléphone mobile ; frais d'abonnement et de communication pris en charge à hauteur de maximum 65 € HTVA par mois. <p><u>Conseillers communaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -tablette pc utilisant l'outil de gestion électronique du conseil communal - accès à la BD juridique « Inforum » ; - papier et enveloppes à en-tête ; - cartes de visite. -connexion internet mobile pour l'utilisation de l'outil de gestion électronique des délibés du conseil communal <p>Possibilité de racheter matériel informatique mis à disposition sur base d'un amortissement en 36 mois avec un montant minimum de 10% de sa valeur d'achat, en fin de mandat</p>

⁴ Décision du Conseil communal du 10.12.2012

COMMUNE	Jetons de présence (en €)	Avantages en nature	Frais de représentation (en €)	Outils de travail
<p>Watermael-Boitsfort⁵</p>	<p>75€ (Réunions c. com et réunions commissions)</p>	<p>Non abordé</p>	<p>3.000 € maximum pour l'ensemble du collège (avec justificatif et remboursé a posteriori)</p>	<p><u>Bourgmestre et échevins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - cabinet de travail équipé (meubler, matériel de bureau courant dont téléphone fixe) ; - ordinateur portable avec connexion Internet au cabinet de travail et tablette numérique <p>.</p> <p><u>Échevins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - carte de carburant limitée à 750 € par an (utilisation du véhicule personnel pour les besoins de la fonction ; surplus facturé par l'administration communale) ; - véhicule utilisant exclusivement le LPG : indemnité de 750 € moyennant déclaration sur l'honneur ; - allocation mensuelle de 50 € maximum pour les frais de téléphone ou de GSM ou de date mobilophonie pour PDA (connexion mail et surf) ;

⁵ Décision du Conseil communal du 17.12.2012

COMMUNE	Jetons de présence (en €)	Avantages en nature	Frais de représentation (en €)	Outils de travail
Saint-Josse-Ten-Noode⁶	Montant à préciser	Non abordé	- compensation frais de déplacement et de représentation trimestriels: forfait de 892,44 € (Bourgmestre) et de 446,22 € (échevins) ; dûment justifiés	<u>Bourgmestre et échevins :</u> - libre parcours stib - cabinet de travail équipé (meublé, matériel de bureau courant dont téléphone fixe) ; - téléphone portable ; abonnement et communications pris en charge par la commune ; plafond mensuel : 200 € (Bourgmestre) et 150 € (échevins) ; - ordinateur fixe ou portable avec connexion Internet au cabinet de travail ; - une tablette avec abonnement data. - deux véhicules destinés aux déplacements professionnels (également utilisés par l'administration centrale) ;
Auderghem⁷	84 € par séance et 42€ par commission	aucun	aucun	<u>Bourgmestre et échevins :</u> - bureau équipé (meublé, matériel de bureau, PC, poste de téléphone fixe, connexion internet etc.) - prise en charge des communications à concurrence de 25 € par mois et d'un abonnement à un quotidien (deux quotidiens pour le bourgmestre) - frais de kms remboursés à concurrence de 2.000km/semestre maximum <u>Conseillers :</u> - frais de remboursement Stib pris en charge à concurrence de 5 €
Woluwe-⁸Saint-Pierre	131,30 € indexé	aucun	aucun	<u>Bourgmestre :</u> - bureau, local et mobilier ; - 1 ordinateur, 1 imprimante, 2 téléphones fixes, 1 téléphone portable, 1 appareil multifonction (imprimante, photocopieuse,

⁶ Décision du Conseil communal du 12.12.2012

⁷ Décision du Conseil communal du 28.02.2013

⁸ Décision du Conseil communal du 17.01.2013

COMMUNE	Jetons de présence (en €)	Avantages en nature	Frais de représentation (en €)	Outils de travail
	<p>-1 jeton par séance le même jour -moyenne de 20 jetons -jetons pour séances c comm et commissions -pas de jeton pour bourgmestre, échevin, ministre, secrétaire d'état -double jeton pour président c comm sauf si bourgmestre ou remplaçant</p>			<p>scanner, télécopieuse) en temps partagé avec l'administration et 1 photocopieur en temps partagé avec l'administration et les autres membres du collège ; - nécessaire de bureau ; - véhicule communal mis à disposition.</p> <p><u>Echevins :</u></p> <p>- bureau, local et mobilier ; - 1 téléphone fixe, 1 imprimante, 1 ordinateur 1 appareil multi-fonction en temps partagé avec l'administration - nécessaire de bureau ; - véhicule de service en temps partagé avec les autres membres du collège et l'administration.</p> <p><u>Conseillers communaux (+président conseil communal) :</u></p> <p>-un espace et son mobilier (1 table et 4 chaises) au service du Secrétariat communal pour la consultation des dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil communal ou pour la consultation de tout dossier concernant la gestion de la commune. -un appareil multifonction en temps partagé avec l'administration et les membres du collège pour copie de documents du conseil communal ou d'autres documents concernant la gestion de la commune. -un ensemble de papiers, cartons et enveloppes.</p>
<p>Evere⁹</p>	<p>71,42 €</p>	<p>Non abordé</p>	<p>- Montant total 2000 par an à justifier</p>	<p><u>Bourgmestre :</u> -mise à disposition d'un véhicule pour déplacement de fonction et privés</p> <p><u>Bourgmestre :</u> - bureau équipé (mobilier, matériel de bureau, PC, téléphone fixe, connexion Internet...);</p>

⁹ Décision du Conseil communal du 10.12.2012

COMMUNE	Jetons de présence (en €)	Avantages en nature	Frais de représentation (en €)	Outils de travail
				<p>- tablette, abonnement avec prise en charge des communications pour GSM personnel.</p> <p><u>Échevins :</u></p> <p>- bureau équipé (mobilier, matériel de bureau, PC, téléphone fixe, tablette, connexion Internet...).</p>
Etterbeek¹⁰	<p>102,84€ Si plusieurs séances un seul jeton</p>	Non abordé	<p><u>Bourgmestre et échevins :</u> remboursement sur base de justificatifs.</p>	<p><u>Bourgmestre et échevins :</u></p> <p>-dans l'immeuble de l'hôtel communal, au moins un local équipé, outre les meubles, du matériel de bureau en ce compris un téléphone</p> <p>-un téléphone portable dont l'abonnement et les communications sont prises en charge par l'administration avec un maximum de 90€ (pas de plafond pour le bourgmestre)</p> <p>-un abonnement internet chez distributeur au choix (administration n'intervient que pour prix payé chez son distributeur)</p> <p>-véhicule de fonction pour le Bourgmestre</p> <p>-véhicule de fonction pour autre membres collègue avec ou sans chauffeur</p> <p>-bureaux pour les collaborateurs du cabinet du Bourgmestre</p> <p>-une aide administrative mi-temps pour chaque Echevin parmi le personnel (décision du collègue)</p>

¹⁰ Décision du Conseil communal du 14.01.2013

COMMUNE	Jetons de présence (en €)	Avantages en nature	Frais de représentation (en €)	Outils de travail
Jette¹¹	125€ Réunions c comm, commissions	Non abordé	Par an, remboursés sur base d'un justificatif : - Bourgmestre : 3.000€ - Échevins : 1.000€	<u>Bourgmestre</u> : -bureau équipé de matériel informatique et matériel de bureau (papier, enveloppes avec en-tête « cabinet du bourgmestre », cartes de visite -une tablette ou pc hyper portable avec connexion internet permanente et licences y afférentes -gsm dont la totalité des frais d'utilisation sont à charge de la commune <u>Échevins</u> : -bureau équipé de matériel informatique et matériel de bureau (papier, enveloppes avec en-tête « échevin », cartes de visite) -une tablette ou pc hyper portable avec connexion internet permanente et licences y afférentes -intervention forfaitaire mensuelle de 50 € dans les frais de GSM <u>Conseillers communaux</u> : -papier, enveloppes avec en-tête « conseiller communal », cartes de visite, montant de 25 euros pour la connexion internet.
Saint-Gilles¹²	93,25€ (10 réunions cc et 10 réunions groupes de travail)	Non abordé	Non abordé	<u>Bourgmestre et échevins</u> : - ordinateur fixe et portable et imprimante ; - intervention maximale dans les frais d'abonnement et de communications téléphoniques, sur présentation des factures : 3.000 € (Bourgmestre), 725 € (échevin) ; - frais de déplacement : crédit annuel de 125 €. (autorisation préalable collègue)

¹¹ Décision du Conseil communal du 27.02.2013

¹² Décision du Conseil communal du 13.12.2012

COMMUNE	Jetons de présence (en €)	Avantages en nature	Frais de représentation (en €)	Outils de travail
Woluwe-Saint-Lambert¹³	114,75€	Possibilité d'attribution mensuelle de carburant : - Bourgmestre : 160 l maximum ; - échevins : 140 l maximum.	Par an : - Bourgmestre : 1 000 - échevins : 625	Bourgmestre : - véhicule de service avec chauffeur ; - téléphones (fixe et portable) avec prise en charge des frais et participation personnelle de 20 % minimum du montant des factures ; - PC avec liaison Internet. Échevins : - téléphones (fixe et GSM) avec prise en charge des frais et participation personnelle de 20 % minimum du montant des factures ; - PC avec liaison Internet. Conseillers communaux : - papier à lettre et enveloppes.
Forest¹⁴	61,97€	Aucun	Aucun	Bourgmestre et échevins : - bureau avec mobilier, téléphone, ordinateur - prise en charge de frais de GSM pendant l'exercice de son mandat (Bourgmestre) - prise en charge d'une partie des frais d'essence (Bourgmestre) - cabinet (4 membres dont un chauffeur) pour le Bourgmestre

¹³ Décision du Conseil communal du 25.02.2013

¹⁴ Décision du Conseil communal du 26.02.2013

COMMUNE	Jetons de présence (en €)	Avantages en nature	Frais de représentation (en €)	Outils de travail
Uccle ¹⁵	<p>-84,12€ (indice 138,01) séance c. com</p> <p>-67,30€ (indice 138,01) Réunion commission</p> <p>-Un jeton par jour et par séance</p>	Non abordé	Non abordé	<p><u>Bourgmestre et échevins</u> :</p> <p>-local, mobilier et matériel de bureau -voiture avec chauffeur pour l'ensemble des membres du collège -remboursement de 75€ par mois pour les frais de GSM liés à l'exécution du mandat.</p> <p><u>Conseillers communaux</u> :</p> <p>-papier à lettres, enveloppes officiels et carte de visite «conseiller communal »</p>

¹⁵ Décision du Conseil communal du 20.12.2012

COMMUNE	Jetons de présence (en €)	Avantages en nature	Frais de représentation (en €)	Outils de travail
Ixelles ¹⁶	125€ (C.com) 100€ (commission)	Aucun	Aucun	<p><u>Bourgmestre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - local, mobilier et matériel de bureau, téléphone fixe - un véhicule de fonction (avec chauffeur) ds l'exercice de la fonction -un pc portable ou fixe avec connexion internet -un gsm communal pris en charge par la commune (abonnement et communications) <p><u>1^{er} Echevin :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -local équipé meubles, matériel de bureau et téléphone fixe -pc portable ou fixe avec connexion internet -possibilité gsm communal prises en charge par la commune abonnement et communications -véhicule de fonction (avec chauffeur) ds exercice de la fonction <p><u>Autres Echevins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> local équipé meubles, matériel de bureau et téléphone fixe -pc portable ou fixe avec connexion internet -possibilité gsm communal prises en charge par la commune abonnement et communications -au garage communal, à la demande, un véhicule communal (avec chauffeur) ds l'exercice des compétences <p><u>Conseillers communaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - papiers, cartons de transmis et enveloppes - intervention dans les frais de l'abonnement internet
Molenbeek- 17 Saint-Jean	90€	Aucun	Aucun	<p><u>Bourgmestre et échevins</u> (qui le remplacent ou échevin de la propreté publique ou ayant comme attribution le P.U.I.C)</p> <ul style="list-style-type: none"> - GSM et abonnement : montant annuel global maximum de 1.200 € (abonnement, activation et frais de communication).Le collège examine le décompte annuel et vérifie si les montants excédentaires sont liés à l'exercice du mandat (le cas échéant remboursement à la Caisse communale)

¹⁶ Décision du Conseil communal du 24.01.2013

¹⁷ Décision du Conseil communal du 24.01.2013

COMMUNE	Jetons de présence (en €)	Avantages en nature	Frais de représentation (en €)	Outils de travail
Anderlecht ¹⁸	<p>129,36€ Réunions ccom et commissions (un seul jeton si plusieurs séances le même jour)</p>	Aucun	3.000€ maximum par an, par personne justifiés a posteriori	<p><u>Bourgmestre et échevins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - cabinet de travail équipé (meubles, matériel de bureau courant dont téléphone fixe) ; - téléphone portable ; abonnement et communications pris en charge par la commune à raison de 150 € par mois HTVA (partie excédant ce montant à charge de l'utilisateur sauf lors de missions officielles à l'étranger) ; - ordinateur fixe ou portable avec imprimante et connexion Internet au cabinet de travail ou tablette - véhicule de fonction avec chauffeur (Bourgmestre) ; - papier et enveloppes destinés à leur cabinet et frais d'envoi
Schaerbeek ¹⁹	<p>-120€ réunions c.com Soit : 85 € pour participation vote nominal fin séance publique 35 € comité secret (signature liste de présence)</p> <p>-60€ réunions commissions</p>	Aucun	Non mentionné (maximum prévu par le conseil communal, remboursé sur base de justificatifs)	<p><u>Bourgmestre et échevins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -cabinet de travail équipé avec meubles, matériel de bureau et téléphone fixe -forfait pour frais de déplacement professionnel -téléphone portable et/ou communication électronique dont l'abonnement et les communications sont prises en charge par la commune -si téléphone personnel, remboursement sur base d'un pourcentage agréé par le Collège. -ordinateur portable avec connexion internet au cabinet de travail et à domicile -véhicule communal avec chauffeur sur demande et disponibilités du service. -enveloppes, papier à lettre +frais d'envoi pour courrier non-administratif envoyés en qualité de membre du Collège

¹⁸ Décision du Conseil communal du 31.01.2013

¹⁹ Décision du Conseil communal du 17.12.2012

COMMUNE	Jetons de présence (en €)	Avantages en nature	Frais de représentation (en €)	Outils de travail
Bruxelles ²⁰	47,93€ indice pivot 138,01 (montant actuel 75,58€)	Aucun -Si véhicule de fonction utilisé à des fins per- sonnelles=avantage en nature et calculé selon règles IPP -Si smartphone utilisé fins personnelles= avantage en nature de 150€ par an.	Bourgmestre et éche- vins : pas de forfait ; montant maximum ; remboursement sur base de justificatifs.	Bourgmestre et échevins : - bureau à l'hôtel de ville -une écharpe de fonction -un exemplaire de la Nouvelle Loi communale (+mises à jour) - un ordinateur portable et accessoire -locaux de travail nécessaires équipé de mobilier, fournitures et matériels usuels -véhicule de fonction soit mis à disposition, soit sous forme de remboursement au km parcouru (selon barème) -tablette tactile (05/09/2016) -un chauffeur -une carte libre accès dans divers parkings publics -un smartphone synchronisable avec poste de travail faisant fonction d'agenda, mailing et gestion des tâches dont l'abonnement et les communications sont prises en charge par la ville pour 6000 € par an (HTVA) l'excédent est supporté par l'utilisateur sauf s'il prouve que liés à la fonction d'échevin ou de bourgmestre. -connexion internet haut débit au réseau brucity au domicile. Conseillers communaux : -papier à lettre et/ou cartes de visite non personnalisées et enveloppes en- tête conseil communal pour maximum 1000 exemplaires par an -250 timbres par au tarif lettre pour envoi national -un exemplaire de la Nouvelle Loi communale +mises à jour -écharpe aux couleurs de la ville -carte libre accès aux divers parkings publics pour maximum 260 h (durée annuelle moyenne réunions conseil communal) -une boîte mail adresse @brucity.be via webmail.

²⁰ Décision du Conseil communal du 14.01.2013